



LE POINT DE CBC/RADIO-CANADA

Le *Bulletin sur la transparence et la responsabilisation* de CBC/Radio-Canada fournit aux Canadiens l'information la plus récente sur le rendement de la Société en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (la « *Loi* »), ainsi que des renseignements à jour sur ses efforts continus en vue de respecter les normes les plus élevées en matière d'accessibilité, de transparence et de responsabilisation. Pour connaître l'éventail complet des activités et rapports produits par la Société en matière de transparence et de responsabilisation, veuillez consulter le [site web](#) de CBC/Radio-Canada.

1. PLUS D'ACCESSIBILITÉ ET DE TRANSPARENCE

Accès à l'information : demandes réglées

En novembre 2011, la Cour d'appel fédérale a clarifié la compétence de la commissaire à l'information sur l'article 68.1 de la *Loi*¹. CBC/Radio-Canada a travaillé de concert avec le Commissariat à l'information afin de traiter les plaintes en attente qui ne pouvaient être réglées avant que la Cour ait rendu sa décision.

Depuis 2007, la Société a reçu un total de 1 189 plaintes et, au 31 mars 2013, 964 d'entre elles ont été réglées. CBC/Radio-Canada est satisfaite des progrès réalisés jusqu'à présent avec le Commissariat et elle s'est engagée à régler les demandes en suspens le plus rapidement possible.

Divulgence des salaires

Depuis que CBC/Radio-Canada est assujettie à la *Loi*, les échelles salariales de ses employés sont disponibles au public par l'intermédiaire d'une demande d'accès à l'information. Dans le cadre de ses efforts continus pour accroître la transparence, la Société a aussi commencé à publier les échelles salariales des membres de l'équipe de la haute direction (ainsi que leurs indemnités) sur son site web. Cela s'ajoute au rapport sur la rémunération globale de l'équipe de la haute direction inclus dans le rapport annuel de CBC/Radio-Canada².

En février 2013, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a annoncé les résultats de son examen spécial et a accordé une opinion sans réserve à CBC/Radio-Canada – le meilleur résultat que puisse obtenir un organisme fédéral.

Couvrant la période d'octobre 2011 à juin 2012, le rapport du BVG confirme que CBC/Radio-Canada gère ses ressources avec efficacité et économie, et que ses activités sont menées de manière efficace.

Le BVG a aussi noté les progrès accomplis par la Société depuis le dernier examen spécial de 2005. CBC/Radio-Canada a pris des mesures concrètes pour donner suite aux dernières recommandations, notamment la mise en œuvre de la *Stratégie 2015 : Partout, Pour tous* et l'amélioration de la gestion du portefeuille immobilier. Un exemplaire complet du rapport peut être consulté [en ligne](#).

Lancement du blogue de la rédactrice en chef de CBC News

Le blogue de la rédactrice en chef, lancé en avril 2013, s'inscrit dans les efforts continus de la Société pour informer encore davantage les Canadiens sur ses activités journalistiques, ses salles de nouvelles et la manière dont les décisions sont prises. Le blogue offre un regard sur les coulisses et pour des mises à jour régulières, visitez le [blogue de la rédactrice en chef](#).

Une opinion sans réserve du Bureau du vérificateur général du Canada

¹ <http://decisions.fca-caf.gc.ca/fr/2011/2011caf326/2011caf326.html>

² <http://www.cbc-radio-canada.ca/files/cbcrc/documents/Annual-report-2011-2012/cbc-rc-rapport-annuel-2011-2012.pdf> p.150



2. 2012-2013 : UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE

2012-2013 a été une année exceptionnelle pour la Société. CBC/Radio-Canada a non seulement obtenu la note « A » de la part de la commissaire à l'information³ pour son rendement en vertu de la *Loi*, mais elle a aussi été reconnue pour ses réalisations exceptionnelles en matière de transparence et de responsabilisation en étant l'un des neuf finalistes aux Prix IAPC/Deloitte de leadership dans le secteur public de 2012.

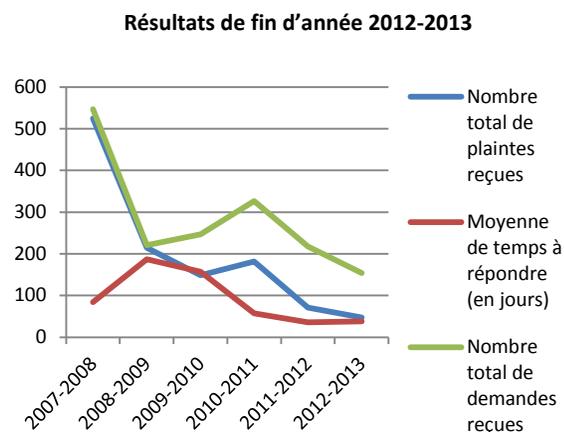
L'engagement de la Société à l'égard de la transparence et de la responsabilisation reste au premier rang des priorités pour chacun des membres de l'équipe de la haute direction. Pour en savoir plus sur la manière dont CBC/Radio-Canada a transformé ses pratiques en matière d'accès à l'information au cours des deux dernières années, veuillez visionner cette [vidéo](#).

3. STATISTIQUES DE FIN D'ANNÉE

Depuis que CBC/Radio-Canada est assujettie à la *Loi*, elle a reçu un total de 1 724 demandes et a publié 110 952 pages d'information⁴. La majorité de cette documentation, ainsi que les documents des réunions du Conseil et les frais de déplacement et de représentation sont accessibles sur le [site web](#).

Faits saillants

Le tableau suivant souligne les améliorations continues de CBC/Radio-Canada en vertu de la *Loi* :



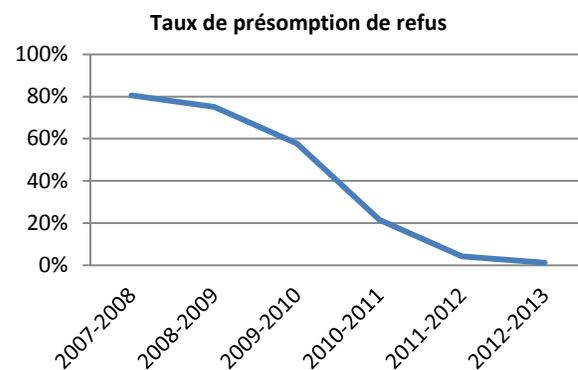
En 2012-2013 :

- le taux moyen de réponse était de 38 jours (par rapport à 187 jours en 2008-2009)
- le nombre de plaintes déposées au Commissariat était de 41 (comparativement à 525 en 2007-2008)
- le nombre total de demandes reçues s'est élevé à 154 (par rapport à 547 en 2007-2008)

La diminution du nombre de demandes reçues en 2012-2013 correspond à la décision prise par la Société de fournir aux Canadiens plus d'information par l'intermédiaire de son site web. Environ 18 000 pages d'information ont été publiées en 2012-2013, dont 3 900 pages relatives aux réunions du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada.

Taux de présomption de refus

Les demandes d'information auxquelles on ne répond pas dans les délais prévus par la *Loi* sont présumées avoir fait l'objet d'un refus. Sans compter les demandes reportées de l'exercice précédent, la Société n'avait aucun retard dans le traitement des nouvelles demandes reçues en 2012-2013 réduisant son taux de présomption de refus à 1,1 %, soit le taux le plus bas atteint depuis que la Société est assujettie à la *Loi*.



4. DOCUMENTS RENDUS PUBLICS RÉCEMMENT

- [Rapport financier du troisième trimestre pour 2012-2013](#)
- [SYNC](#), numéro 3

³http://www.oic-ci.gc.ca/fra/flipbook/report-cards-2011-2012/index_f.html

⁴Au 31 mars 2013